

Amiante et conflits d'intérêts : l'Université McGill pointée du doigt

ÉTUDE DE CAS / CASE STUDY

Raphaëlle Dupras-Leduc¹

Reçu/Received: 5 Nov 2012

Publié/Published: 12 Oct 2013

Éditeurs/Editors: Christopher W. McDougall & Sonia Paradis

© 2013 R Dupras-Leduc, [Creative Commons Attribution 3.0 Unported License](http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/).

Résumé

Cette étude de cas met en relief certaines situations de conflits d'intérêts liées aux recherches épidémiologiques du professeur John Corbett McDonald quant aux effets de l'amiante chrysotile sur la santé humaine.

Mots clefs

conflits d'intérêts, intégrité scientifique, industrie de l'amiante, subventionnement de recherches universitaires par l'industrie

Summary

This case study highlights certain situations of conflict of interest related to the epidemiological research of professor John Corbett McDonald regarding the effects of chrysotile asbestos on human health.

Keywords

conflict of interest, scientific integrity, asbestos industry, Industry-sponsored university research

Affiliations des auteurs / Author Affiliations

¹ LLB, étudiante au DÉSS, Programmes de bioéthique, Département de médecine sociale et préventive, École de santé publique de l'Université de Montréal, Montréal, Québec, Canada

Correspondance / Correspondence

Raphaëlle Dupras-Leduc, raphaelle.dupras-leduc@umontreal.ca

Remerciements

Nous remercions Bryn Williams-Jones, Maude Laliberté, Sonia Paradis, Jean-Christophe Bélisle Pilon et Christopher McDougall pour leurs commentaires et suggestions sur les différentes versions de la présente étude de cas. Cependant, le contenu de cet article n'engage que son auteur.

Conflit d'intérêts

Aucun déclaré

Acknowledgements

Thanks to Bryn Williams-Jones, Maude Laliberté, Sonia Paradis, Jean-Christophe Bélisle Pilon and Christopher McDougall for their comments and suggestions regarding earlier versions of the present case study. The author, however, is solely responsible for the contents of this article.

Conflicts of Interest

None declared

Introduction

Il y a plus de 30 ans, l'Institut de santé au travail et environnemental de l'Association des mines d'amiante du Québec (l'AMAQ) a décidé de financer, entre autres, la recherche épidémiologique du professeur John Corbett McDonald de l'Université McGill (le professeur McDonald) [1,2]. Le professeur McDonald, aujourd'hui retraité, a entamé ses études sur les taux de mortalité associés à l'amiante en 1966. Il a examiné environ 11 000 mineurs québécois, de même que des fibres d'amiante [3]. Entre 1971 et 1998, le professeur McDonald et son équipe ont publié, à l'échelle internationale, une série d'études sur l'amiante [1,4]. L'une des recherches de l'équipe tendait à démontrer que les mineurs exposés à l'amiante chrysotile souffraient presque 100 fois moins de cancer lorsque comparés aux travailleurs d'une usine américaine important de l'amiante québécoise. Toutefois, selon l'analyse menée en 2008 d'une quinzaine d'études portant sur le même sujet, il semblerait que les différences dans les résultats de l'étude du professeur MacDonald demeurent isolées et inexpliquées [5].

Depuis 2003, madame Roshi Chadha, directrice de la compagnie *Seja Trade Ltd* qui exportait, jusqu'à l'automne 2011, de l'amiante dans plusieurs pays tels que l'Inde, siégeait sur le conseil d'administration de l'Université McGill. À l'hiver 2012, son mari, monsieur Baljit Chadha, travaillait activement à faire revivre la mine d'amiante Jeffrey, à Asbestos, au Québec [6,7].

La remise en question de l'intégrité du professeur et de l'Université

À l'hiver 2012, un groupe composé de plusieurs médecins et universitaires, en provenance de partout sur la planète, d'abord au nombre de 30, puis ensuite de 80, a demandé à l'Université McGill, par le biais d'une lettre ouverte, de mener une enquête indépendante sur les résultats des travaux du professeur McDonald et de son équipe [2-4,6,8-9]. Selon les signataires de cette lettre, l'institution universitaire entretiendrait des liens trop étroits avec l'industrie de l'amiante, liens qui seraient notamment confirmés par la présence de madame Roshi Chadha au sein du conseil d'administration. Aussi, ils critiquent vivement l'utilisation d'amiante-ciment dans la construction du Centre hospitalier de l'Université McGill [8]. Le groupe soutient que l'institution « encourt une obligation particulière de refaire la preuve de son intégrité intellectuelle en rompant tout lien avec l'industrie dévoyée de l'amiante ». À ce chapitre, il exige que l'Université McGill demande la démission de madame Roshi Chadha du conseil d'administration [8,9]. Peu après, cette dernière aurait donné sa démission [7].

De façon concomitante à la publication de cette lettre, la Société Radio-Canada a diffusé un reportage intitulé « Le côté noir de l'or blanc » qui remet en question l'intégrité du professeur McDonald, entre autres [10]. Peu avant la diffusion du reportage, monsieur Baljit Chadha a transmis une lettre à la société Radio-Canada dans laquelle il fait part de sa position « pro amiante » et des arguments qui l'ébrançonnent [11]. Par ailleurs, en 2003, déjà, Egilman, Fehnel et Rankin Bohme [1], dans un article scientifique paru dans le *American Journal of Industrial Medicine*, avaient remis en question les résultats de recherches sur l'amiante menées sous les auspices de l'Université McGill. Suivant la publication de cet article, l'institution universitaire avait mené, en 2004, une première enquête dont les conclusions écartaient toutes les allégations d'inconduite scientifique [12].

L'enquête du commissaire à l'intégrité de la recherche

À la suite d'une enquête préliminaire, le doyen de la Faculté de médecine de l'Université McGill, le docteur David Eidelman (le doyen Eidelman), a demandé au professeur Abe Fuks, le commissaire à l'intégrité de la recherche de l'Université McGill (le commissaire Fuks), de mener une enquête sur les allégations d'inconduite scientifique, conformément à la politique en vigueur [13]. L'enquête a donné lieu au *Consultation Report to Dean David Eidelman*, transmis au doyen Eidelman par le commissaire Fuks [2]. Dans un communiqué, le doyen Eidelman [13], s'appuyant sur ledit rapport, mentionne que le professeur McDonald et son équipe ont « clairement démontré que l'amiante sous toutes ses formes augmente le risque du cancer du poumon, que les données qu'ils ont recueillies ont été corroborées par d'autres groupes et que leur solidité a résisté à de nombreux examens et enquêtes judiciaires ». Au surplus, toujours selon le rapport du commissaire, le professeur McDonald a toujours reconnu et indiqué dans ses publications que l'AMAQ finançait une partie de ses recherches [3-5]. Finalement, le commissaire Fuks conclut que le professeur McDonald n'a pas commis de faute scientifique : il note dans son rapport que

it is clear QAMA's interests were designed to protect the asbestos industry with the implication that if it funded the research, it would thereby control the outcomes or their dissemination. This does not by itself demonstrate that the research was controlled or that its dissemination was influenced by QAMA. [...] While I can well appreciate the stance that one must view the motives of the asbestos industry with suspicion, I can find no evidence to support the allegation of misrepresentation on the part of [John Corbett McDonald] regarding the origins of his research project on asbestos [2, p. 6].

Les réactions à l'enquête

Suivant sa publication, le rapport du commissaire Fuks [2] a été qualifié comme étant « biaisé, trompeur et inexact ». Une militante anti-amiante a d'ailleurs affirmé qu'à son avis, l'institution universitaire se déshonorait en menant une opération de relation publique plutôt qu'une véritable enquête [14].

Questions à considérer

1. Quelles sont les situations de conflit d'intérêts identifiables dans le cas présenté?
2. Les situations ayant mené aux différentes allégations d'inconduite scientifique sont-elles nécessairement condamnables?
3. À partir du moment où une entité privée contribue au financement d'une recherche, quelles mesures peuvent être mises en place afin de s'assurer de l'indépendance du(des) chercheur(s)?
4. En partant de la prémisse selon laquelle les parties impliquées dans le cas présenté ont été de bonne foi, comment éviter qu'une apparence de conflit d'intérêts puisse être préjudiciable à la recherche? Au chercheur? À l'institution?
5. Comment une institution universitaire peut-elle se prémunir contre de futures allégations, fondées ou non, de ce type? Comment peut-elle réparer les pots cassés?

Références

1. Egilman, D., Fehnel, C. & Rankin Bohme, S. (2003). Exposing the "Myth" of ABC, "Anything but Chrysotile": A Critique of the Canadian Asbestos Mining Industry and McGill University Chrysotile Studies. *Am J Ind Med*, 44, 540-557
2. Fuks, A. (2012). [Consultation Report to Dean David Eidelman](#). McGill University.
3. Presse canadienne. (2012, 12 février). [Amiante: des chercheurs veulent de la transparence](#). *La Presse*.
4. Presse canadienne (2012, 17 octobre). [Amiante: l'industrie n'aurait pas influencé les études d'un chercheur de McGill](#). *Le Devoir*.
5. Côté, C. (2012, 16 février). [L'amiante cancérigène «sous toutes ses formes»](#). *La Presse*.
6. Côté, C. (2012, 3 février). [Amiante: McGill sous pression](#). *La Presse*.
7. Gass, H. (2012, 4 février). [McGill Board member takes leave of absence](#). *McGill Daily*.
8. Collectif d'auteurs (2012, 3 février). [Libre opinion – L'Université McGill doit cesser d'utiliser et de promouvoir l'utilisation de l'amiante](#). *Le Devoir*.
9. Guillemette, M. (2012, 4 février). [McGill semble trop proche de l'industrie de l'amiante : 76 scientifiques mettent en doute l'«intégrité intellectuelle» de l'université](#). *Le Devoir*.
10. Société Radio-Canada (2012, 9 février). [Enquête : Le côté noir de l'or blanc](#). *Enquête*.

11. Chadha, R. (2012). [Lettre à l'intention de madame Josée Dupuis, journaliste pour l'émission enquête.](#)
12. Daoust-Boisvert, A. (2012, 5 avril). [Université McGill – Amiante : pas de preuves d'inconduite. Le Devoir.](#)
13. Eidelman, D. (2012). [Message du docteur David Eidelman : rapport sur la recherche sur l'amiante. Nouvelles McGill.](#)
14. Daoust-Boisvert, A. (2012, 24 octobre). [McGill et l'amiante: une enquête complaisante? Le Devoir.](#)

Ressources suggérées

1. Resnik, D.B., (2004). Disclosing Conflicts of Interests to Research Subjects: An Ethical and Legal Analysis. *Account Res*, 11, 141-159.
2. Cain, M.D., Lowenstein, G. & Moore, D.A., (2005). [The Dirt on Coming Clean: Perverse Effects of Disclosing Conflicts of Interest.](#) *J Legal Stud*, 34(1), 1-25
3. Williams-Jones, B., (2008). [Conflits d'intérêts au sein de l'université : politiques et pratiques.](#) *L'Autre Forum*, 12(2), 39-41.
4. Williams-Jones, B., (2011). [Conflits d'intérêts et confiance du publique : un mélange explosif? Séminaire scientifique de l'IRSPUM.](#)
5. Master, Z., (2012). The Governance of Research Integrity in Canada. *Health Law Review*, 20(3), 5-14
6. Office of Research Integrity & Health and Humans Services. (2011). [The Lab: Avoiding Research Misconduct.](#)